



EUROPEAN CONVENTION
ON **HUMAN RIGHTS**
CONVENTION EUROPÉENNE
DES **DROITS DE L'HOMME**
1950 - 2025 **75**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

GEC-BU(2025)4

30 septembre 2025

BUREAU DE LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

28ème réunion

11 septembre 2025

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Bureau de la Commission pour l'égalité de genre a tenu sa 28^{ème} réunion en ligne le 11 septembre 2025. La réunion est présidée par Sara SLANA (Slovénie).
2. Le Bureau adopte l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe.

2. Informations des membres du Bureau et du Secrétariat

3. Le Bureau est informé de l'état d'avancement de l'organisation et du programme de la conférence annuelle de la GEC sur le thème « Lutter contre le sexisme et la violence à l'égard des femmes : une étape essentielle vers une participation égale » (17-18 septembre, Malte).
4. Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant le calendrier de préparation du premier rapport biennal sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029.

3. Examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme

5. Le Bureau prend note que, conformément à son mandat, la GEC doit procéder en 2026 à un examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Le Secrétariat informe le Bureau qu'il prépare un document de référence proposant un thème et une méthodologie, qui sera présenté à la GEC pour décision lors de sa 28^{ème} réunion. Le Bureau charge le Secrétariat de donner suite à la ligne de conduite proposée. Le Bureau convient également que la plénière de la GEC comprendra une présentation du Secrétariat, y compris une explication sur la méthodologie concrète, ainsi qu'une présentation par la Secrétaire exécutive de la Convention d'Istanbul sur les dernières conclusions pertinentes du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

4. Évaluation des activités en 2024-2025 et discussion sur les activités futures

6. Le Bureau prend que, l'exercice biennal 2024-2025 touchant à sa fin, la GEC devra faire le point sur ses travaux et ses activités et entamer des discussions sur les activités futures possibles au cours du deuxième exercice biennal (2026-2027) de son mandat actuel. Dans ce contexte, le Secrétariat préparera un document d'information pour la prochaine réunion de la GEC.
7. Le Secrétariat rappelle que, conformément aux instructions données par le Bureau lors de sa 27^{ème} réunion, il finalisera un document présentant les questions clés et proposant des options pratiques que la GEC pourra examiner afin de décider s'il convient de procéder à un examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)1 du Comité des Ministres sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes, et qu'il fera une présentation lors de la réunion de la GEC. Le Secrétariat souligne que cette activité figure dans la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et que l'examen de la mise en œuvre des normes en matière d'égalité de genre est un livrable attendu dans le cadre du mandat de la GEC (livrable n° 12). Il est proposé que l'examen de la mise en œuvre soit effectué, en coopération avec le CDBIO, en 2027, dernière année du mandat actuel, aucune autre évaluation de la mise en œuvre des normes d'égalité de genre n'étant prévue au cours de cette année. Le Secrétariat informe le Bureau que la Recommandation a été adoptée il y a 17 ans et qu'elle n'a pas encore été évaluée. Il est noté que, compte tenu des inégalités de genre persistantes dans les politiques de santé et de l'impact disproportionné de la crise de la Covid-19 sur les femmes, une telle évaluation pourrait aider les États membres à identifier les pratiques efficaces ainsi que les défis et les lacunes à combler.

8. Le Bureau prend note de la note explicative et de la proposition concernant l'étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique incluse dans le mandat de la GEC pour 2026-2027. Le Bureau approuve la proposition relative à la portée, à l'orientation et à la méthodologie de l'étude qui sera préparée par la GEC. Afin d'éviter toute répétition avec les études et rapports récemment produits par d'autres organisations internationales, l'étude ne se concentrera pas sur la collecte de données ou sur des recommandations, mais sur les pratiques prometteuses au sein des États membres et d'autres parties prenantes, y compris la société civile. Des critères seront définis pour les pratiques prometteuses et le contenu se concentrera en particulier (mais pas uniquement) sur les mesures créant les conditions d'une prise de décision équilibrée (y compris la lutte contre la violence et le sexisme et les mesures visant à concilier vie privée et vie publique), sur la prise de décision publique, sur les jeunes femmes et sur l'intersectionnalité. L'objectif sera d'identifier les initiatives et les mesures efficaces pour promouvoir la parité qui pourraient être reproduites dans différents contextes. Les travaux seront menés en 2026 par un·e consultant·e externe au moyen d'une recherche documentaire et d'entretiens avec les parties prenantes concernées, y compris certain·es membres de la GEC. La GEC sera consultée au fur et à mesure de l'avancement des travaux et l'étude sera adoptée lors de la réunion plénière de la GEC en novembre 2026.

5. Élections et nominations

9. Le Secrétariat souligne que les élections pour renouveler le Bureau (Président·e, Vice-président·e et membre du Bureau) auront lieu lors de la 28^{ème} réunion, car tous les mandats actuels expirent à la fin de 2025, et rappelle les règles applicables régissant les élections et les mandats des comités directeurs du Conseil de l'Europe.

10. Le Secrétariat rappelle que la GEC devra également nommer des rapporteurs pour deux des cinq perspectives intégrées du Conseil de l'Europe (droits des enfants et questions relatives aux Roms et Gens du voyage).

6. Préparation de la 28^e réunion plénière de la GEC

11. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour annoté de la 28^{ème} réunion de la GEC (18-20 novembre 2025).

12. S'agissant du mandat et du plan de travail de la GEC, le Bureau prend note que, le 3 juillet 2025, le Comité des Ministres a adopté la Résolution CM/Res(2025)2, amendant la Résolution CM/Res(2021)3 sur les Comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Conformément à la résolution amendée, le Secrétariat a contacté les membres de la GEC s'agissant de la proposition de ne demander aucune modification au mandat de la GEC pour 2026-2027. Aucune objection n'a été reçue. Le Bureau a en outre été informé par le Secrétariat que les Délégué·e·s des ministres commenceraient à discuter du mandat des Comités directeurs du Conseil de l'Europe à la fin du mois.

13. En ce qui concerne les travaux du Comité d'expert·es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), le Secrétariat a informé le Bureau que le texte du projet de recommandation et son exposé des motifs devaient être finalisés par le GEC/ADI-AI lors de sa 4^{ème} et dernière réunion (7-9 octobre 2025). Le Secrétariat note que la finalisation du projet de recommandation au niveau des Comités directeurs ne devrait impliquer que des modifications limitées à ce stade. Le point pertinent de l'ordre du jour de la 28^{ème} réunion de la GEC sera donc divisé en deux parties : (i) finalisation du projet de recommandation et de son exposé des motifs par la GEC et par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) lors de sessions distinctes, et (ii) approbation du projet de

recommandation et adoption de l'exposé des motifs conjointement avec le CDADI. La session conjointe avec le CDADI se tiendra en présentiel, les deux comités se réunissant dans la même salle pour la durée de la discussion. Le Secrétariat informera la Présidente dès que les modalités pratiques auront été confirmées. Le Secrétariat informe également le Bureau des développements concernant la coordination de l'UE sur le projet de recommandation, soulignant les contacts continus entre le Secrétariat conjoint du GEC/ADI-AI et les services concernés de la Commission européenne (DG JUST et DG CNECT). Afin de garantir la compatibilité du projet de recommandation avec le règlement européen sur l'IA, les États membres de l'UE et la Commission européenne ont la possibilité de faire part de leurs préoccupations par écrit avant la réunion finale du GEC/ADI-AI, ainsi que pendant la réunion elle-même, afin qu'elles soient examinées par le comité.

14. Le Bureau prend note que le Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) examinera une version révisée du projet de recommandation et de son exposé des motifs lors de sa 4^{ème} et dernière réunion (30 septembre-2 octobre 2025). Ces documents seront ensuite présentés à la GEC pour examen lors de sa 28^{ème} réunion. Parallèlement, le Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) examinera les documents lors de sa 88^{ème} réunion (25-27 novembre 2025). Une réunion hybride conjointe de la GEC et du CDPC est prévue le 26 novembre 2025 pour l'approbation du projet de recommandation et l'adoption de l'exposé des motifs. Le Secrétariat a rappelé que, le quorum étant requis pour l'approbation/l'adoption des documents, la participation en ligne d'un nombre suffisant de membres de la GEC à la réunion hybride sera nécessaire.

15. En ce qui concerne les travaux de la GEC sur l'élaboration de discours positifs dans le contexte des mouvements anti-genre, le Bureau a pris note de la proposition du Secrétariat relative au type de document à adopter par la GEC et au calendrier d'adoption de ce document. Ce document consistera en des « Orientations pour le développement de récits positifs visant à répondre à la rhétorique anti-genre ». Ces orientations fourniront une méthodologie pour aider les États membres à mettre en évidence les avantages des politiques d'égalité de genre par le biais de campagnes de sensibilisation et de messages fondés sur les valeurs. Un document d'accompagnement contenant des exemples de messages visant à contrer la rhétorique anti-genre sera présenté à la GEC en tant que ressource supplémentaire utile qui ne fera pas partie du document final et ne nécessitera donc pas d'être adopté par la GEC. Le guide sera envoyé aux membres de la GEC avec les autres documents de réunion et les membres auront la possibilité d'envoyer des commentaires écrits avant la discussion et l'adoption lors de la plénière de novembre.

16. Le Secrétariat propose, au lieu d'une présentation, d'organiser un échange d'une heure de type « world café » avec les collègues travaillant sur des activités de coopération, afin de permettre aux membres de la GEC d'en savoir plus sur des sujets spécifiques ou des régions qui les intéressent et de fournir une plateforme pour un engagement direct avec les collègues chargé-es de l'égalité de genre impliqué-es dans le travail de coopération. Le Bureau accueille favorablement cette proposition.

17. Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour et le projet d'ordre du jour annoté de la 28^{ème} réunion du GEC.

7. Autres questions

18. Néant.

8. Date de la prochaine réunion

19. Le Bureau convient que, dans la mesure où aucune autre réunion du Bureau ne sera nécessaire avant la prochaine réunion plénière de la GEC, la date de sa 29^{ème} réunion sera fixée par le nouveau Bureau.

Participant·es :

Bureau : Sara SLANA (Slovénie), Présidente de la GEC ; Sandra LENGWILER (Suisse), vice-Présidente de la GEC ; et Radan ŠAFAŘIK, membre du Bureau (Tchèque).

Secrétariat : Caterina BOLOGNESE (Cheffe de la Division égalité de genre) ; Mathilde BARLOW (Assistante administrative) ; Flurina FREI (Conseillère politique) ; Cécile GREBOVAL (Conseillère principale en matière d'égalité de genre) ; Yanna PARNIN (Cheffe de l'unité des politiques d'égalité de genre et Secrétaire de la GEC) et Valérie POPPE (Assistante administrative principale et co-Secrétaire de la GEC).

ANNEXE

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	
GEC-BU(2025)OJ3	Projet d'ordre du jour
2. Informations des membres du Bureau et du Secrétariat	
3. Examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme	
4. Evaluation des activités 2024-2025 et discussion sur les activités futures	
GEC-BU(2025)5	Note d'information et proposition au Bureau du GEC concernant l'étude de 2026 sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
5. Elections et nominations	
6. Préparation de la 28^{ème} réunion de la GEC	
GEC(2025)OJ2	Projet d'ordre du jour de la 27 ^{ème} réunion du GEC
GEC(2025)OJ2ann	Projet d'ordre du jour annoté et d'ordre des travaux
7. Autres questions	
8. Date de la prochaine réunion	